

**AFFAIRE N° 8. - Acquisition d'une parcelle de terrain complément-
mentaire de 655 m² appartenant à Monsieur DEVEAUX Albert, en vue de la
construction d'un réservoir pour l'adduction d'eau de la Bretagne**

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les études faites par les PONTES et CHAUSSEES en vue de l'aménagement d'un réservoir pour l'adduction d'eau de la Bretagne ont mis la Commune dans l'obligation d'acquérir une parcelle de terrain de 600 m², appartenant à Monsieur DEVEAUX Albert, située à la Bretagne pour le prix de 150.000 Frs CFA.

La procédure d'acquisition de cette parcelle de terrain est pratiquement achevée.

Toutefois, pour mener à bien ces travaux, il est absolument nécessaire d'acquérir une parcelle complémentaire de terrain, la superficie totale demandée par les PONTES et CHAUSSEES étant de 1255 m² et non plus de 600 m².

Monsieur DEVEAUX, manifestant une fois de plus sa compréhension a accepté par lettre en date du 6 Juin 1968, de traiter cette affaire à l'amiable et de vendre à la Commune les 655 m² complémentaires sur la même base d'évaluation, soit 250 Frs le m².

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à acquérir cette parcelle de terrain complémentaire au prix de 163.750 Frs CFA.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire de 1968 au Chapitre 902, Article 210.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
N. Davis le 30 septembre 1968
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: Ch. Feijevau